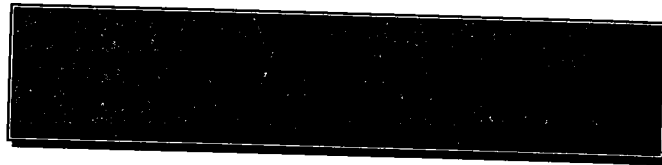


84 B17
LE G. DEPOSE
DU DEPOSE
09.07.19
19 B30SS
LE G. DEPOSE

SUPERMARCHE DOLLE
Société par actions simplifiée
au capital de 104 000 Euros
Siège social : 68260 KINGERSHEIM
Rue d'Illzach
328 802 004 RCS MULHOUSE

B I L A N
Déposé au Registre du Commerce et des Sociétés



Certifié conforme
La Présidente

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissements	Net 31/05/2018 12 mois	Net 31/05/2017 20 mois
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	79 937	75 044	4 892	11 023
Fonds commercial (1)	353 879		353 879	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 541 674	357 599	4 184 075	3 128 644
Constructions	7 544 735	903 987	6 640 749	6 770 027
Installations techniques, mat. et outill. indus.	1 842 983	1 536 785	306 198	351 819
Autres immobilisations corporelles	3 319 944	2 538 341	781 603	809 012
Immobilisations en cours				339 354
Avances et acomptes	8 017		8 017	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par M.E.				
Autres participations	22 594		22 594	352 594
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	256 393		256 393	220 480
Prêts	1 426		1 426	1 426
Autres immobilisations financières	7 274		7 274	7 274
ACTIF IMMOBILISE	17 978 857	5 411 756	12 567 101	11 991 653
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 976 121	46 178	2 929 943	3 271 464
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	542 919	9 568	533 352	523 826
Autres créances	1 010 447	1 390	1 009 057	711 494
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 144		1 144	1 144
Disponibilités	391 810		391 810	727 483
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	172 733		172 733	164 148
ACTIF CIRCULANT	5 095 174	57 136	5 038 039	5 399 557
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	23 074 031	5 468 891	17 605 140	17 391 210

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net 31/05/2018 12 mois	Net 31/05/2017 20 mois
Capital social ou individuel versé 104 000	104 000	104 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 800 830	4 800 830
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 400	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 209 246	145 918
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	646 858	1 069 728
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 249	4 953
CAPITAUX PROPRES	6 772 583	6 129 430
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 171 345	1 259 196
PROVISIONS RISQUES, CHARGES	1 171 345	1 259 196
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 278 279	6 047 753
Emprunts et dettes financières divers	8 333	8 333
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 206 894	2 473 751
Dettes fiscales et sociales	1 026 787	1 192 194
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 134	37 128
Autres dettes	127 785	236 479
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		6 948
DETTES	9 661 212	10 002 585
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	17 605 140	17 391 210

Résultat de l'exercice en centimes

646 857,77

1 069 727,88

COMPTE DE RESULTAT Première Partie

RUBRIQUES	France	Export	Net 31/05/2018 12 mois	Net 31/05/2017 20 mois
Ventes de marchandises	33 921 679		33 921 679	58 417 908
Production vendue (Biens)				
Production vendue (Services et Travaux)	796 023		796 023	1 587 795
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	34 717 702		34 717 702	60 005 703
Productions stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			47 916	26 966
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			129 089	140 405
Autres produits			362 764	342 834
PRODUITS D'EXPLOITATION			35 257 471	60 515 908
Achats de marchandises			26 765 052	46 540 097
Variation de stock			326 522	(457 244)
Achats de matières et autres approvisionnements			59 712	104 538
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			2 300 547	5 630 192
Impôts, taxes et versements assimilés			471 979	770 411
Salaires et traitements			2 855 739	4 344 287
Charges sociales du personnel			994 632	1 511 531
Dotations aux amortissements sur immobilisations			771 090	762 282
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			46 178	31 179
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			69 188	40 730
CHARGES D'EXPLOITATION			34 660 640	59 278 001
RESULTAT D'EXPLOITATION			596 831	1 237 907
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			2 099	18 531
Produits autres valeurs mobilières, créances immb.				
Autres intérêts et produits assimilés			185	719
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			2 284	19 250
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			93 660	150 041
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			93 660	150 041
RESULTAT FINANCIER			(91 376)	(130 792)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			505 455	1 107 115

COMPTE DE RESULTAT Deuxième Partie

RUBRIQUES	Net 31/05/2018 12 mois	Net 31/05/2017 20 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	88 076	59 655
Produits exceptionnels sur opérations en capital		35 818
Reprises sur provisions et transferts de charges	91 555	100 270
PRODUITS EXCEPTIONNELS	179 631	195 742
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	74 824	208 271
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		37 071
Dotations aux amortissements et aux provisions		10 081
CHARGES EXCEPTIONNELLES	74 824	255 423
RESULTAT EXCEPTIONNEL	104 807	(59 680)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(36 596)	(22 293)
TOTAL DES PRODUITS	35 439 386	60 730 900
TOTAL DES CHARGES	34 792 528	59 661 172
BENEFICE OU PERTE	646 858	1 069 728

ANNEXE LEGALE

Annexe aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au **31/05/2018**, dont le total est de **17 605 140** euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de **35 439 386** euros et le total des charges de **34 792 528** euros, dégage un résultat de **646 858** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/06/2017** au **31/05/2018**.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites et résumées dans le sommaire joint.

L'annexe est présentée ci-après en 5 parties, à savoir :

- Faits caractéristiques
- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le bilan
- Notes sur le compte de résultat
- Autres informations

SOMMAIRE DE L'ANNEE	Type	Produites	Non significatif	Non applicable
1. FAITS CARACTERISTIQUES	S	X		
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES				
Méthodes d'évaluation	EP	X		
Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	EP	X		
Dérogations	EP			X
Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice	EP			X
Changement de méthode ou de présentation	EP			X
3. NOTES SUR LE BILAN				
3.1 ACTIF IMMOBILISE				
3.1.1. Immobilisations incorporelles				
Licences / Logiciels	EP	X		
Frais d'établissement / Frais de recherche et développement	EP			X
Fonds commercial	EP	X		
3.1.2. Immobilisations corporelles				
Evaluation	S	X		
Amortissement	S	X		
3.1.3. Immobilisations financières				
Evaluation	S	X		
Liste des filiales et des participations	S			X
3.1.4. Mouvements ayant affecté les immobilisations	S	X		
3.2 ACTIF CIRCULANT				
Evaluation des stocks	S	X		
Evaluation des créances	S	X		
Avances aux dirigeants	S			X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	S			X
Différences et évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	EP			X
Provision pour dépréciation	S	X		
3.3. AUTRES POSTES D'ACTIF				
Charges constatées d'avances	EP	X		
Produits à recevoir	EP	X		
Charges à répartir	EP			X
Primes de remboursement des obligations	S			X
3.4. CAPITAUX PROPRES				
Composition du capital social	S	X		
Provisions réglementées	S	X		
Variation des capitaux propres	S	X		
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	S			X
Parts bénéficiaires	S			X
3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Evaluation et variation	S	X		
3.6. DETTES				
Obligations convertibles	S			X
Emprunts obligataires	S			X
Emprunts	S	X		
3.7. AUTRES POSTES AU PASSIF				
Charges à payer	EP	X		
Produits constatés d'avance	EP			X
3.8. ELEMENTS COMMUNS				
Etats des échéances, créances et dettes	S	X		
Dettes et créances représentées par des effets de commerce	S			X
Ecart de conversion	S			X
4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT				
Ventilation du chiffre d'affaires	S	X		
Evaluation de certains produits et charges	S	X		
Ventilation de l'impôt sur les sociétés	S	X		
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	S	X		
5. AUTRES INFORMATIONS				
Engagements financiers	S	X		
Crédit-bail	S			X
Dettes et créances garanties par des sûretés réelles	EP	X		
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	S			X
Eléments concernant les entreprises liées	S	X		
Effectif moyen	EP	X		
Rémunération des dirigeants	S			X
Cédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	S	X		
Engagement de retraite	S	X		

Légende : E.P : Expressément prescrite S : Significatif

Annexe aux comptes annuels

Faits caractéristiques

A compter du 1er juin 2017, la société Supermarché DOLLE a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

Au 31/05/2018, le périmètre d'intégration de ce groupe est composé des sociétés suivantes :

- SUPERMARCHÉ DOLLE S.A.S
- MURVAL S.A.S

Le 31/05/2018, la SCI LUTIN a été absorbée par la SAS Supermarché DOLLE par voie de fusion avec effet rétroactif au 01/06/2017. La SCI LUTIN a été dissoute. La totalité des titres de la SCI Lutin avait été acquis courant mai 2018. Ces titres ont été annulés suite à l'opération de fusion.

La société SOLAK S.A.S a procédé, le 29/12/2017, à la Transmission Universelle de son Patrimoine en faveur de la S.A.S Supermarché DOLLE. Cette société exploitait la station de lavage située sur le parking du supermarché.

Annexe aux comptes annuels

Principe, règles et méthodes comptables

Méthode d'évaluation

Les comptes sociaux de SAS SUPERMARCHÉ DOLLE au 31/05/2018, sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2014-03 relatif au PCG et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Lorsqu'un choix est offert, la méthode utilisée sera précisée dans les notes relatives aux comptes concernés.

Annexe aux comptes annuels

Informations complémentaires lorsque l'application d'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle

Intégration fiscale

La société SAS SUPERMARCHÉ DOLLE est la filiale d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

1. Périmètre d'intégration

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- MURVAL S.A.S - société mère "Tête de Groupe"
- Supermarché DOLLE S.A.S - fille

2. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe

Méthode de neutralité :

Les filiales constatent leurs charges d'impôt comme si elles étaient imposées séparément. La société mère enregistre dans ses charges ou produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par ses filiales.

3. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire

Néant

4. Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale

Néant

5. Déficit reportable

Le déficit reportable remonte au niveau de la société mère "Tête de groupe".

Annexe aux comptes annuels

6. Impositions et déficits éventuellement restituables en cas de sortie de la filiale dans le délai de cinq ans

Néant

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations incorporelles

Dans le cadre de l'opération de Transmission Universelle du Patrimoine de la société SOLAK S.A.S, un "Fonds commercial lavage" a été constaté pour 259 574.13 €.

Un mali technique de fusion de 94 305.26 € a été constaté suite à l'absorbtion de la SCI Lutin.

Immobilisations corporelles

Terrains :

Ils ont été activés suite aux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine et de fusion :

- Solak S.A.S pour un montant de 54 957.87 € auquel s'ajoutent des coûts d'aménagement de terrain pour 22 029.32 , intégralement amortis.

- SCI Lutin pour un montant de 1 021 850 €

Autres immobilisations corporelles concernant la station de lavage :

Les autres postes d'immobilisations corporelles inscrits en acquisition de l'exercice suite à l'opération de Transmission Universelle de Patrimoine par la SAS SOLAK, se détaillent comme suit :

Annexe aux comptes annuels

Postes	Valeur brute	Amortissements antérieurs	V.N.C au moment de la transmission
Constructions	54 416.60	54 416.60	0.00
A.A.I des constructions	2 913.76	1 675.03	1 238.73
Matériel et outillage	135 352.28	128 888.32	6 463.96
A.A.I divers	10 289.66	858.17	9 431.49
Matériel bur.et inform.	4 930.00	4 930.00	0.00
Total	207 902.30	190 768.12	17 134.18

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le complément d'amortissement constaté entre l'amortissement fiscalement admis et l'amortissement comptable a été traité comme un amortissement dérogatoire. Cette différence provient soit d'un différentiel de durée soit de l'utilisation du mode dégressif.

Postes	Durée	Mode
Logiciels informatiques	3 à 10 ans	Linéaire
Agenc. et aménag. terrain	5 à 10 ans	Linéaire
Agenc. et aménag. station	5 à 15 ans	Linéaire
Constructions et agenc.	7 à 15 ans	Linéaire
Matériel et outillage magasin	1 à 10 ans	Linéaire et dégressif
Agencement aménagement divers	3 à 20 ans	Linéaire et dégressif
Matériel de transport	2 à 3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans	Linéaire et dégressif
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Annexe aux comptes annuels

Immobilisations financières

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire. Lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision est constituée du montant de la différence.

Pour les titres de participation, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur d'usage pour l'entreprise pour les titres non cotés

Pour les autres titres immobilisés, la valeur d'inventaire correspond :

- au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés
- à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés

Aucune provision n'a été constituée au 31/05/2018.

Durant l'exercice, aucun prêt n'a été remboursé.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/05/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	79 836		353 980			433 816
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79 836		353 980			433 816
CORPORELLES	Terrains	3 434 844		1 106 831			4 541 674
	Constructions sur sol propre	6 816 164		54 417			6 870 581
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	283 836		390 319			674 155
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 747 429		156 516		60 962	1 842 983
	Instal., agencement, aménagement divers	2 927 447		109 891			3 037 339
	Matériel de transport	1 210					1 210
	Matériel de bureau, mobilier	276 946		12 806		8 355	281 396
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	339 354			339 354		
Avances et acomptes			8 017			8 017	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 827 229		1 838 797	339 354	69 318	17 257 354
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	352 594		2 500		332 500	22 594
	Autres titres immobilisés	220 480		35 913			256 393
	Prêts et autres immobilisations financières	8 700					8 700
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	581 774		38 413		332 500	287 687
TOTAL		16 488 839		2 231 190	339 354	401 818	17 978 857

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/05/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	68 813	6 232		75 044
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	68 813	6 232		75 044
CORPORELLES				
Terrains	306 200	51 399		357 599
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	302 941	508 828		811 768
instal. agencement aménagement	27 032	65 186		92 218
Instal technique, matériel outillage industriels	1 395 610	202 137	60 962	1 536 785
Autres Instal., agencement, aménagement divers	2 136 286	135 181		2 271 468
Matériel de transport	1 210			1 210
Matériel de bureau, mobilier	259 095	14 924	8 355	265 664
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 428 373	977 656	69 318	5 336 712
TOTAL	4 497 186	983 888	69 318	5 411 756

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles				3 413			(3 413)
TOTAL IMMOB INCORPORELLES				3 413			(3 413)
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels					291		(291)
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES					291		(291)
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL				3 413	291		(3 704)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						3 704	(3 704)

Annexe aux comptes annuels

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises ont été évalués au prix de revient dit "triple net".

Ce prix de revient est constitué :

- du prix d'achat sur factures déterminé en application du principe "premier entré, premier sorti",
- augmenté des frais accessoires d'achat,
- augmenté des frais de routage Centrale,
- diminué des ristournes sur factures,
- diminué des ristournes sur avoirs séparés,
- diminué des ristournes et prestations mensuelles et trimestrielles.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Une provision a été constituée au 31/05/2018 pour une valeur de 46 178 euros.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

La provision au 31/05/2018 s'élève à 10 958 euros.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres postes d'actif

Les états des produits à recevoir et des charges constatées d'avance sont joints en annexe.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/05/2018
Total des Produits à recevoir		509 402
Autres créances clients		112 405
<i>Part. pub à recevoir</i>	54 302	
<i>Excédent de gestion à recevoir</i>	58 104	
AUTRES CREANCES		396 997
<i>Fourn. aar sur achats</i>	6 591	
<i>Rfag à recevoir</i>	1 613	
<i>Cpv cgy à recevoir</i>	37 475	
<i>Crpn à recevoir</i>	41	
<i>Crcd à recevoir</i>	119 554	
<i>Ducroire à recevoir</i>	29 858	
<i>Bca à recevoir</i>	112 311	
<i>Gfd à recevoir</i>	4 422	
<i>Etat produits à recevoir</i>	76 899	
<i>Int à rec. sur compte courant</i>	1 351	
<i>Divers produits à recevoir</i>	6 883	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/05/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			172 733
Charges constatées d'avance - frais généraux		102 878	
Charges constatées d'avance - marchandises		59 067	
Charges constatées d'avance retrait. ticket leclerc		10 788	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			172 733

Annexe aux comptes annuels

Passif

Capital

Le capital social, d'un montant de 104 000 euros, est composé de 6 500 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

Son montant est resté inchangé durant l'exercice.

Variation des capitaux propres

L'état de variation des capitaux propres est joint en annexe.

Emprunts

La société a souscrit des emprunts au cours de l'exercice pour un montant de 136 979.45 €. Il s'agit du versement du solde de deux emprunts débloqués partiellement au 31/05/2017.

La société a aussi inscrit à son passif l'encours de l'emprunt ouvert dans les comptes de la SCI Lutin lors de l'opération de fusion du 31/05/2018, pour un montant de 1 030 000 €.

Les remboursements des emprunts au cours de l'exercice se sont élevés à 1 076 965 euros.

Autres postes de passif

Les états des charges à payer sont joint en annexe.

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/05/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/05/2018
Capital social	104 000				104 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 800 830				4 800 830
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 000	6 400			10 400
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	145 918	1 063 328			1 209 246
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 069 728	(1 069 728)		646 858	646 858
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	4 953			(3 704)	1 249
TOTAL	6 129 430			643 154	6 772 583

Date de l'assemblée générale 24/11/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 6 129 430

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 6 129 430

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 643 154

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/05/2018
Total des Charges à payer		1 262 313
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 724
<i>Emprunts - Intérêts courus</i>	4 801	
<i>Banques - Intérêts courus</i>	4 923	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		280 312
<i>Fournisseurs fnp marchandises</i>	15 482	
<i>Fournisseurs fnp fg</i>	264 830	
Dettes fiscales et sociales		866 115
<i>Provision pour congés payés</i>	270 466	
<i>Provision pour 13ème mois</i>	85 736	
<i>Gratification N</i>	76 805	
<i>Charges sociales congés payés</i>	81 194	
<i>Charges sociales 13è mois</i>	25 738	
<i>Autres charges soc. à payer</i>	60 050	
<i>Etat charges à payer</i>	266 126	
Autres dettes		106 161
<i>Portefeuille II</i>	106 161	

Annexe aux comptes annuels

Eléments communs

Synthèse des provisions

L'état des provisions est joint en annexe.

Echéance des créances et des dettes

L'état des échéances des créances et des dettes est joint en annexe.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/05/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	4 953		3 704	1 249
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	4 953		3 704	1 249
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts	1 259 196		87 851	1 171 345
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 259 196		87 851	1 171 345
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	31 179	46 178	31 179	46 178
	Sur comptes clients	9 805		238	9 568
	Autres	11 488		10 098	1 390
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	52 473	46 178	41 515	57 136
TOTAL GENERAL		1 316 622	46 178	133 070	1 229 730
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			46 178	41 515 91 555	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

La provision pour impôt différé porte sur la plus value d'apport d'actifs amortissables de la fusion. La provision a été constituée dans les comptes de la SCI Dolle et apportée par voie de fusion le 23/05/2017. La reprise de cette dernière n'est pas imposable car la charge n'avait pas donné lieu à déduction.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/05/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	1 426		1 426
	Autres immobilisations financières	7 274		7 274
	Clients douteux ou litigieux	10 798	10 798	
	Autres créances clients	532 121	532 121	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	688	688	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	656	656	
	Impôts sur les bénéfices	25 198	3 000	22 198
	Taxes sur la valeur ajoutée	99 187	99 187	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	76 899	76 899	
	Groupe et associés (2)	343 952	343 952	
	Débiteurs divers	463 867	463 867	
	Charges constatées d'avances	172 733	172 733	
	TOTAL DES CREANCES	1 734 799	1 703 902	30 898
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/05/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	253 400	253 400		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	6 024 879	1 147 878	3 271 914	1 605 087
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8 333	8 333		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 206 894	2 206 894		
	Personnel et comptes rattachés	435 137	435 137		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	287 316	287 316		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 207	38 207		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	266 126	266 126		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 134	13 134		
	Groupe et associés (2)	307	307		
	Autres dettes	127 478	127 478		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	9 661 212	4 784 211	3 271 914	1 605 087
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		136 979			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 076 965			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		307			

La créance d'impôts sur les bénéfices d'un montant de 25 198 €, correspond aux crédits d'impôt mécénat de 2013 à 2016, antérieurs à la mise en place du régime

Annexe aux comptes annuels

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'entreprise a été intégralement réalisé en France.

Produits et charges exceptionnels

L'état des produits et charges exceptionnels est joint en annexe.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La répartition de l'impôt des bénéfices sur le résultat courant et sur le résultat exceptionnel est jointe en annexe.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

La situation latente de l'entreprise est analysée en annexe.

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

		31/05/2018
Total des produits exceptionnels		179 631
PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION		88 076
<i>Prod. except. op. gestion</i>	22 712	
<i>Autres prod. except.</i>	65 364	
Reprises sur provisions et transferts de charges		91 555
<i>Reprise amortissement dérog.</i>	3 704	
<i>Repr./prov. risques charges ex</i>	87 851	
Total des charges exceptionnelles		74 824
CHARGES EXCEPTIONNELLES DE GESTION		74 824
<i>Charges except. /opérations ge</i>	27 355	
<i>Pénalités amendes fiscales</i>	1 950	
<i>Charges except. op. gestion</i>	45 519	
CHARGES EXCEPTIONNELLES AMORT. & PROVISI		
<i>Dot. amort dérogatoires</i>		
Résultat exceptionnel		104 807

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/05/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		505 455	(36 596)	542 051
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		104 807		104 807
RESULTAT COMPTABLE		610 262	(36 596)	646 858

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

		31/05/2018
ACCROISSEMENTS	Provisions réglementées	
	Amortissements dérogatoires (base = 1 249.06 €)	416
	Autres	
	Plus value de fusion sur actifs amortissables (SCI Dollé) (base = 3 514 034 €)	1 171 345
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		1 171 761

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic (base = 5 200 €)	1 733
	Taxe sur les grandes surfaces (base = 61 102 €)	20 367
	Participation effort construction (base = 10 015 €)	3 338
	Autres	
	Eléments à imputer : déficits reportables fiscalement (base = 660 793 €)	220 264
	Reprise prov.impôt plus value de fusion non imposable (base = 1 171 344.89 €)	390 448
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		636 152

Annexe aux comptes annuels

Autres informations

Engagements

Les tableaux des engagements hors bilan sont joints en annexe.

Entreprises liées

Tableau des entreprises liées

Les renseignements sur les opérations financières ou de gestion réalisées avec des sociétés liées ou dans lesquelles il y a une participation, sont détaillés en annexe.

Informations sociales

Effectif moyen

L'effectif moyen est joint en annexe.

Engagement sur les retraites

Les hypothèses retenues ont été les suivantes :

- prise en compte des informations de la convention collective ou du secteur concerné,
- taux d'actualisation des salaires :
 - âge de départ à la retraite : 67 ans
 - coefficient de rotation appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite afin de tenir

Annexe aux comptes annuels

- compte de la probabilité que le salarié soit encore membre du personnel à l'âge de la retraite
- coefficient de mortalité appliqué sur l'indemnité de départ à la retraite pour tenir compte de la probabilité que le salarié soit encore vivant à l'âge de la retraite.
- prise en compte des rémunérations mensuelles brutes à la clôture
- prise en compte de l'ancienneté lors du départ à la retraite ainsi que du nombre d'années restant à effectuer par le salarié entre la clôture de l'exercice et son départ à la retraite.

Compte tenu des hypothèses retenues, la provision pour indemnités de départ à la retraite non comptabilisée est évaluée à 45 465 euros brut (hors charges sociales) au 31/05/2018 pour l'ensemble du personnel de la société SAS SUPERMARCHE DOLLE.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 62 785 €.

Les CICE 2015 et 2016, d'un montant total de 298 159 €, ont été imputés sur le solde de l'impôt sur les sociétés du au titre de l'exercice précédent, d'une durée de 20 mois.

Ils ont été utilisés de la manière suivante :

- réalisation d'investissements au cours de l'exercice (aménagement du nouveau parking)

Le CICE 2017, s'élevant à 190 988 € a été imputé sur le solde de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice clos au 31/05/2018.

La provision pour 2018 s'élève à 62 785 €, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/05/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnités de fin de carrière		45 465	
		45 465	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		45 465	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Elément 9

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/05/2018
Emprunt	Nantissement FDC (3e rang)	Banque Populaire	150 000	12 281
Emprunt	Promesse d'hypothèque	Crédit Mutuel	1 030 000	1 015 096
Emprunt	Nantissement FDC (7e rang)	Crédit Mutuel	1 500 000	782 038
Emprunt	Nantissement FDC (8e rang)	Crédit Mutuel	200 000	110 295
Emprunt	Hypothèque	Banque Populaire	2 250 000	423 794
Emprunts (2)	Hypothèque	BDPME	1 000 000	164 252
Emprunt	Nantissement FDC (4e rang)	Crédit Coopératif	826 325	130 691
Emprunt	Hypothèque	Crédit Coopératif	1 350 000	316 117
Emprunt	Hypothèque	Caisse d'Epargne	1 700 000	552 189
Emprunt	Nantissement FDC (9e rang)	Banque Edel	450 000	299 974
Emprunt	Nantissement FDC	Banque Populaire	500 000	500 000
Emprunt	Nantissement FDC (8e rang)	Crédit Mutuel	1 090 000	945 833
Emprunt	Hypothèque	Banque Populaire	465 000	28 837
Emprunt	Nantissement FDC	BPI	500 000	500 000
Emprunt	Nantissement FDC	Banque Edel	350 000	238 679
		TOTAL	13 361 325	6 020 077

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/05/2018	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		343 952	
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers		1 351	
Charges financières			
Charges financières			
Autres éléments			

Effectif moyen

		31/05/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		9	
	Professions intermédiaires		13	
	Employés		88	
	Ouvriers			
	TOTAL		110	

EXEMPLAIRE GREFFE

SUPERMARCHÉ DOLLE

Société par actions simplifiée au capital de 104 000 €
Siège social : rue d'Illzach
68260 KINGERSHEIM

SIRET : 328 802 004 00015
APE : 4711F

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mai 2018



S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassociates.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la Société SUPERMARCHE DOLLE,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 27 mars 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SUPERMARCHE DOLLE, relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 – REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} JUIN 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 12 novembre 2018

VDB ET ASSOCIES
Représenté par :


Michel BOIVIN


François GARNIER

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

↓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SUPERMARCHE DOLLE
Société par actions simplifiée
au capital de 104 000 Euros
Siège social : 68260 KINGERSHEIM - Rue d'Illzach
328 802 004 RCS MULHOUSE

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 novembre 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
Exercice clos le 31 mai 2018

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, l'assemblée générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 646 857,77 EUR :

- à la distribution d'un dividende aux associés, à hauteur de 300 000 EUR
- le solde, soit 346 857,77 EUR, est viré au compte « Autres réserves ».

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 46,15384 EUR.

Ce dividende sera mis en paiement au courant du mois de février 2019.

L'assemblée générale prend acte que, suite à la Loi de Finances pour 2018 :

- Sauf dispense (revenu fiscal de l'avant-dernière année inférieur à 50 000 EUR pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou 75 000 EUR pour ceux soumis à imposition commune), les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, dont le taux est de 12,8 %, outre les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit une retenue à la source opérée par l'établissement payeur de 30 %.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire, perçu à titre d'acompte, s'impute sur l'imposition définitive établie l'année suivant celle de la perception des dividendes, calculée par application du taux forfaitaire de 12,8 % (PFU).

- Par dérogation à l'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU), les revenus mobiliers peuvent, sur option expresse et irrévocable du contribuable, être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu (article 200 A, 2. du Code Général des Impôts).

L'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre de l'année d'imposition. Elle est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.



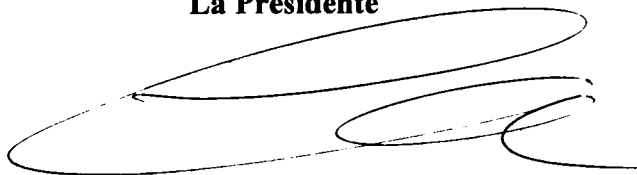
En cas d'option pour le barème progressif, les dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, et une fraction de la CSG est déductible sur le revenu imposable de l'année de son paiement, en application de l'article 154 quinquies, II du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende, ni aucun revenu distribué éligible ou non à la réfaction légale, n'ont été distribués au cours des trois derniers exercices.

DECISION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité à l'unanimité par l'assemblée générale des associés du 30 novembre 2018.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'La Présidente'.